



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Concertation spectacle vivant et
Manifestations culturelles

Les Transitions

20230425



Eléments de cadrage

Dans la démarche de Néo Terra et suite à la mise en place du principe d'éco socio conditionnalité des aides financières régionales voté à la séance plénière le 27 mars 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine travaille à une feuille de route transition environnementale dans le secteur culturel et patrimonial.

Dans ce cadre, la Région propose :

- De ne pas axer sa stratégie sur les éco socio conditionnalités mais sur sa propre feuille de route
- D'intégrer un socle d'éco-conditions réalisables, pouvant être objectivées et évaluées
- Mettre en place un calendrier échelonné et progressif soucieux d'accompagner les acteurs dans la transition (énergie et eau)
- Cibler sa stratégie sur 3 objectifs prioritaires (mobilité des publics, fluides, alimentation)

Ce socle est compatible avec les référentiels nationaux existants (charte DD des festivals, futur pacte d'engagement de la DGCA) ou les engagements syndicaux (charte Arviva ou Syndeac)



Quatre chantiers prioritaires

PAS d'éco-conditions nuisibles à la liberté artistique

PAS d'éco-conditions nuisibles à la circulation des projets artistiques

PAS d'éco-conditions générant des inégalités territoriales ou esthétiques

PAS d'éco-conditions pour les équipes artistiques

A- déployer la mobilité durable des publics (lieux, compagnies avec lieu et manifestations)

B- maîtriser les consommations d'énergie (lieux et compagnies avec lieu)

C- maîtriser les consommations d'eau (manifestations)

D- soutenir une alimentation durable (lieux, compagnies avec lieux, et manifestations)





A - Mobilité des publics

structures cibles : lieux, compagnies avec lieu, manifestations culturelles

- 1- organiser la **collecte des données** permettant d'identifier de façon précise la provenance (code postal du lieu d'habitation) et les modalités de déplacement (par catégories d'émissions) déclarées par les spectateurs et visiteurs pour tous les évènements payants
- 2- **identifier et mettre à jour annuellement les ressources** (infrastructures, prestataires publics ou privés, horaires) mobilisables par la structure en matière de transports durables des publics. Des outils seront mis à disposition
- 3- **évaluer la mise en œuvre** d'actions socles « mobilité durable des publics ». Check-list.

Mise à disposition par la Région de documents types pour accompagner les acteurs culturels



B- Fluides (énergie)

structures cibles : lieux (y compris en régies directes), cies avec lieu

1 - organiser la **collecte annuelle des données de consommation mensuelles NRJ en kWh** par sources d'énergies mobilisées pour le fonctionnement du lieu

2 - établir un **plan d'économie d'énergie** s'appuyant sur l'efficacité du matériel et la sobriété des usages, pouvant intégrer des travaux de rénovation, l'accélération du passage à la LED, des chantiers d'usages ou une meilleure saisonnalité des activités et permettant d'atteindre les objectifs du décret dit "tertiaire" de réduction des consommations énergétiques

3- **baisser la consommation énergétique de 20% d'ici 2026** (objectif décret tertiaire 40% à 2030)

Mise à disposition par la Région d'un plan type (guide pour l'action)





C - Fluides (eau), mesures socles

structures cibles : manifestations culturelles

- 1) **collecte annuelle** des données de consommation EAU en m³ par évènements organisés
- 2) **plan d'économie d'eau** s'appuyant sur l'efficacité du matériel et la sobriété, pouvant intégrer des travaux d'aménagement du site, des chantiers de refonte des usages, un changement de calendrier d'exécution ou le renoncement à des pratiques trop gourmandes en ressources.
- 3) **baisse de 20 % de la consommation d'eau** par évènement sur la période 2024-2026

Mise à disposition par la Région d'un plan type (guide pour l'action)





C- Fluides (eau), mesures d'urgence

Conditions supplémentaires et mesures spéciales « crise de la ressource en eau »

- 4) **respect d'un seuil maximal de 10 litres d'eau consommés par visiteur par jour/événement** (30 litres par visiteur hébergé par jour/événement) à l'horizon 2026
- 5) **non-recours à des systèmes collectifs de brumisation** (dispositifs décrits par le décret 2017)
- 6) **recours à des compteurs/limiteurs de débit** pour toutes les installations de douche provisoires
- 7) **développement d'alternatives à l'arrosage** des sites poussiéreux
- 8) **recours aux toilettes sèches** avec un objectif de 100 % de toilettes sèches pour les installations de toilettes provisoires à l'horizon 2026 pour les manifestations culturelles

Accompagnement par la Région de la filière régionale “toilettes sèches”



D- Alimentation durable

structures cibles : lieux, compagnies avec lieux, manifestations culturelles

- 1) **100 % de l'offre alimentaire durable en 2028**, à destination des spectateurs, des visiteurs et des collaborateurs - étapes intermédiaires : 20% (2024), 40% (2025), 60% (2026), 80% (2027). Dispositifs d'évaluation et de suivi budgétaire en euros HT, via les achats ou prestations. Sous-critères : dans les limites des capacités d'approvisionnement
 - **80 % de l'offre alimentaire globale est composée de produits locaux** (de préférence à l'échelle régionale ou frontalière) et de saison, dont au moins 50 % de produits labellisés
 - **51 % de l'offre alimentaire n'est pas composé de produits animaux** (viandes, poissons, produits laitiers et œufs) et proposition d'au moins une offre végétarienne équilibrée
 - **100 % des produits importés sont certifiés AB et/ou Commerce équitable**
 - les **invendus et les repas non consommés** seront, dans la mesure du possible et dans le respect des conditions sanitaires, donnés à des **associations d'aide alimentaire**





Merci de votre attention

